

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Marc Bard	Numéro de permis 2020087	Date d'inspection Le 06 juin 2023	
Nom de l'établissement Petite École Marika		Numéro de téléphone (506) 475-8525	
Adresse 1365 chemin Tobique Drummond NB E3Y 2P4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Annik Thériault		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11.1(3) Les membres du personnel qui travaillent directement avec des enfants en bas âge ou des enfants d'âge préscolaire doivent suivre chaque année dix heures de formation qu'approuve le ministre et qui se rapporte au curriculum éducatif en usage dans l'établissement désigné.	11.1(3)	22 juin 2023	
Commentaires : Les preuves de formation sont au bureau de l'administrateur dans un autre garderie. Discuter avec éducatrice de ce garder des copies dans un porte folio.			
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	22 juin 2023	
Commentaires : La planification est faite sur un tableau et effacée après chaque semaine. Important de le garder documenté pour visionner dans le futur.			

Commentaires généraux
La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio. J'ai pu observer une activité dirigée, la collation et des jeux libres. Discussion avec l'éducatrice qu'il est important dans les profils des enfants ou est indiqué adresse nous demandons l'adresse complète.

original signé par
Annik Thériault

Le 06 juin 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Joyce Pelletier

Le 06 juin 2023

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date